

Open du Club ELO Strasbourg 2025 (Oberhausbergen)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI.

Article 1 : Présentation

Le Club ELO Oberhausbergen organise le tournoi les 18 et 19 octobre 2025.

Les parties se jouent au Complexe Sportif d'Oberhausbergen 50 rue de Wolfisheim 67205 Oberhausbergen.

Les participants doivent être titulaires d'une licence A valable pour la saison en cours.

Le nombre total de participants est limité à 160 joueurs.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Le tournoi comporte 6 rondes.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les appariements se font au système Suisse accéléré dégressif (S.A.D).

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur inscription et fait contrôler leur licence avant 09h15.

Article 3 : Cadence

La cadence de jeu est de 60 min + 30 sec. par coup par joueurs pour chaque ronde.

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : samedi 19 octobre de 8h30 à 9h15 (licence A obligatoire).

Horaires des rondes

Ronde 1 : samedi 18 octobre à 9h30

Ronde 2 : samedi 18 octobre à 13h

Ronde 3 : samedi 18 octobre à 16h30

Ronde 4 : dimanche 19 octobre à 9h30

Ronde 5 : dimanche 19 octobre à 13h

Ronde 6 : dimanche 19 octobre à 16h30

Remise des prix : dimanche 19 oct. à partir de 18h45

Article 5 : Inscription

Les GMI, les MI sont exonérés des droits d'inscription dans le tournoi

Les droits d'inscription sont de 30 € (adulte) et de 15 € (jeune jusqu'à U20).

Article 6 : Classement

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante :

1. Buchholz
2. Buchholz tronqué
3. Performance.

Article 7 : Forfaits

Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement de la ronde est sanctionné par un forfait.

En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite plus d'une heure avant l'heure prévue de lancement de la ronde.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) informera l'arbitre du résultat de la partie. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde $r + 2$.

Article 9 : Prix

Le montant total des prix est au minimum de 70% des inscriptions, sans dépasser 1 300 €.

La liste des prix définitive est affichée sur place au plus tard avant la ronde 5.

Les prix sont au système Hort. Les prix au classement général et les prix par catégories ne sont pas cumulables. Le joueur concerné reçoit le prix le plus élevé.

Seuls les joueurs présents pourront recevoir leur prix, sauf dérogation préalable accordée par l'organisateur.

Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Article 10 : Rappels

- Tous les participant s'engage à respecter la charte du joueur d'échecs.
- La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties.
- Le lieu de la compétition se compose de la zone de jeu, des toilettes, de l'espace fumeurs et du comptoir de la buvette.

- Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie.
- Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Les appareils électroniques devront être éteints et rangés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur pendant toute la partie. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous leur responsabilité., Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Analyse et blitz sont interdits dans la salle de jeu, une salle d'analyse sera mise à disposition. Interdiction à tous joueurs d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.
- Il est interdit de fumer, vapoter, manger (en dehors du petit grignotage) ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.
- Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 11 : Arbitrage :

L'arbitre principal du tournoi est Mme Marie DELTOUR assisté par M. Jafar MOHEBBI.

Tout joueur peut faire appel d'une décision d'un arbitre. Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre principal du tournoi au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 12 : droit à l'image et au son :

En inscrivant des enfants mineurs dont ils ont la charge, les parents et tuteurs légaux autorisent le Club ELO Oberhausbergen à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits (images et voix). Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Marie Deltour

L'Organisateur

Jafar Mohebbi